



Chantraine, le 27 Janvier 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 janvier 2021

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte			X	Marc BARBAUX
HUSSON Audrey	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
BOUDOT Agnès	X			
COLIN Elise	X			
OHNIMUS Martine	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
GOTTMANN Charlotte			X	Jean-Daniel BOXBERGER
MATHIOT Carole	X			
MULOT Marie-Laure	X			
VIGUIER Anne	X			
BAUR Sébastien	X			
CHAPON Jacques	X			
CLAUDEL Clément	X			
DORGET Patrick	X			
HUMBLOT Gérard	X			
MALBRANQUE Vincent			X	Audrey HUSSON
RICHARD Max	X			
ROBERT Mickaël	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Sandrine HINGRAY ayant été désignée secrétaire de séance,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- A décidé, à l'unanimité :
  - de créer deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps incomplet (19h30 hebdomadaires pour l'un et 27h00 pour l'autre) pour un accroissement temporaire d'activité, afin de répondre aux besoins de l'organisation du service périscolaire au regard du protocole de la crise sanitaire ;

- de **fixer la rémunération** sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, indice majoré 330.

*Monsieur le Maire précise que ces emplois seront occupés par deux agents déjà en place, dans le cadre d'un nouveau contrat pour chacun d'eux afin de pouvoir prolonger la durée hebdomadaire de travail. A savoir que les crédits sont inscrits au budget.*

- Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation contractuel à temps non complet (12 heures hebdomadaires) en raison de la modification de l'organisation des services et au regard de l'évolution du protocole lié à la crise sanitaire, **a approuvé**, à l'unanimité :
  - la **suppression**, à compter du 04/01/2021, d'un **emploi contractuel à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (12 heures hebdomadaires)** ;
  - la **création**, à compter de cette même date, d'un **emploi contractuel à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (14h30 hebdomadaires)** ;
  - l'**inscription** au budget des crédits correspondants.
- Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation contractuel à temps non complet (15h30 hebdomadaires) en raison de la modification de l'organisation des services et au regard de l'évolution du protocole lié à la crise sanitaire, **a approuvé**, à l'unanimité :
  - la **suppression**, à compter du 04/01/2021, d'un **emploi contractuel à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (15h30 hebdomadaires)** ;
  - la **création**, à compter de cette même date, d'un **emploi contractuel à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (18h30 heures hebdomadaires)** ;
  - l'**inscription** au budget des crédits correspondants.
- A l'unanimité, **a autorisé** le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et par programme d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser.

Madame Audrey HUSSON, adjointe déléguée aux finances, a précisé le détail des opérations concernées :

**OPERATION 140** : dans la limite de 7 120 € (achat terrains)

**OPERATION 141** : dans la limite de 2 375 € (étude de projets communaux)

**OPERATION 152** : dans la limite de 2 500 € (aménagement cimetière)

**OPERATION 187** : dans la limite de 5 264 € (bois forêts)

**OPERATION 188** : dans la limite de 1 525 € (matériel administratif)

**OPERATION 190** : dans la limite de 1 338 € (appareil technique matériel outillage)

**OPERATION 212** : dans la limite de 2 026 € (équipement Maison Grandemange)

**OPERATION 213** : dans la limite de 6 100 € (aménagement des bâtiments communaux)

**OPERATION 218** : dans la limite de 21 514 € (réfection voirie et aménagement)

**OPERATION 223** : dans la limite de 1 250 € (équipement des écoles)

**OPERATION 225** : dans la limite de 45 055 € (aménagement ZAC Arsenal)

**OPERATION 231** : dans la limite de 24 671 € (éclairage public)

**OPERATION 236** : dans la limite de 5 000 € (installation climatique bâtiments communaux)

**OPERATION 237** : dans la limite de 1 500 € (aménagement des espaces publics)

**OPERATION 241** : dans la limite de 11 000 € (équipement sportif)

**OPERATION 242** : dans la limite de 50 000 € (mur soutènement école élémentaire).

**NON AFFECTE A UNE OPERATION** : dans la limite de 460 €.

- **A adopté**, à l'unanimité, le nouveau **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)** de la filière technique pour le cadre d'emplois des **techniciens territoriaux**.
- **A décidé**, à l'unanimité, de déposer les **archives électroniques de la commune** aux Archives Départementales des Vosges et **autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion** au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

*Préalablement, Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE a rappelé à l'assemblée que la commune de CHANTRAINE est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par cette société pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés.*

*L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intégrale et sécurisée pendant plusieurs années.*

*La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intégrale et sécurisée des archives électroniques ainsi produites.*

*La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.*

*Le Département des Vosges dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique.*

*Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département des Vosges a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL.*

*Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives Départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit.*

*La convention tripartite entre la commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.*

### **Informations et questions diverses :**

- **Monsieur le Maire, Marc BARBAUX**, a donné des informations sur l'avancement des démarches engagées pour la réalisation d'un centre de santé à Chantraine et mis à jour les difficultés à surmonter lors des différentes étapes à venir avant de pouvoir concrétiser un tel projet. Ce dossier important pour la commune continue à mobiliser l'équipe municipale. Des réunions sont organisées avec les acteurs concernés par la réalisation.

Il a informé avoir rencontré les représentants de la Société Ages et Vie qui prospectent sur le territoire en vue de la réalisation d'hébergements pour Seniors en solution alternative et complémentaire aux structures EHPAD.

Monsieur BARBAUX a précisé que les seuls terrains de la commune susceptibles de recevoir ce type d'hébergement sont situés sur le site du Parc de l'Arsenal.

Il est convenu que la Société Ages et Vie reprenne contact avec la Mairie si le site de Chantraine est susceptible de lui convenir.

Il a été précisé que ce projet, s'il se concrétise, devra également s'inscrire dans le programme urbain en cours de finalisation par la SEBL, pour l'aménagement de la dernière tranche de l'Arsenal qui couvre une parcelle de 10000 m<sup>2</sup>.

- **Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE** a indiqué avoir invité les membres de la commission « Animation et vie associative » à participer le 26/01/2021 à une réunion qui aura pour ordre du jour la présentation du calendrier des animations prévues en 2021.

Il a ensuite informé les élus sur les travaux en cours et à engager dans les forêts communales et plus particulièrement sur les parcelles 10 (coupes sanitaires uniquement ; le volume estimé a doublé en raison de la continuité de la sécheresse) et 3 (route des Forges ; 400 m<sup>3</sup> d'épicéas scolytés).

L'ensemble des bois seront vendus au cours de l'année 2021. Les recettes attendues sur la vente des bois devraient couvrir les dépenses.

Il a rappelé l'ouverture d'une enquête citoyenne. Le support de celle-ci est disponible sur le site internet de la commune. Une version papier est à la disposition à l'accueil de la mairie pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique.

Cette enquête qui est totalement anonyme sera clôturée le 20 février 2021. A compter de cette date, la commission « Communication » entreprendra une synthèse des réponses et le bilan sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Les conclusions seront examinées par le Comité Consultatif, composé d'administrés et d'élus, afin de définir les actions susceptibles de pouvoir être engagées.

- **Madame Audrey HUSSON** a informé que :
  - Monsieur le Maire a signé la liste des restes à réaliser sur les dépenses engagées en 2020 et pour lesquelles les crédits non consommés seront reportés en 2021 ;
  - l'audit sur la situation financière de la C.A.E. est à la disposition des élus ;
  - concernant la prise en charge des travaux de reconstruction du mur de l'école, l'assurance CIADE a versé un premier acompte de 135 000 €.
- **Madame Sandrine HINGRAY** a fait un compte rendu de la réunion des élus sur l'organisation de la démocratie participative locale en précisant que la période sanitaire du moment complique la mise en place de cette démarche.

*Monsieur le Maire a demandé que soit établi dès à présent un calendrier de mise en place des actions.*

Enfin, Madame HINGRAY a informé que le « Chantraine Echo 2021 » a été imprimé et livré. Il peut donc être distribué dès à présent.

- **Michel AUBERT** a donné les nouveaux horaires de l'Agence Postale, précisé les modalités des opérations de déneigement des voies communales, signalé que les décors lumineux de Noël sont déposés et informé de la réalisation prochaine de mesures de la qualité de l'air dans les écoles.
- **Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER** a informé que l'organisation des activités périscolaires et du service de restauration scolaire est conforme aux dispositions du dernier protocole sanitaire communiqué par le Ministère de l'Education Nationale.

Concernant le personnel périscolaire, il a fait savoir qu'une réunion de concertation s'est déroulée le mercredi 20 janvier. En accord avec le Maire, il a proposé de programmer, à l'intention des membres dudit personnel, des formations avec Charlotte GOTTMANN, afin de les aider dans leur métier sur l'aspect humain, la cohérence d'équipe, l'approche des enfants, etc. Tous les participants se sont déclarés très intéressés par cette démarche.

Monsieur BOXBERGER a évoqué un échange qu'il a eu avec Harmonie Mutuelle en vue d'un éventuel projet de partenariat avec le CCAS portant sur l'approche des Seniors.

- **Monsieur Max RICHARD** a demandé si la limitation à 30 km/h de la rue Viviani, instaurée par la ville d'Epinal, sera prolongée sur la rue des jardins, voie chantraine.

*Le Maire a répondu que même si cette instauration de limitation de vitesse est de la seule compétence du Maire, il souhaite que la Commission « Travaux circulation » examine cette limitation dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le territoire de la commune. Le Maire a de nouveau déploré que la ville d'Epinal ait instauré cette limitation sans concertation avec Chantraine.*

- **Madame Elise COLIN** a signalé que la crise sanitaire du moment ne favorise pas les rencontres avec les enfants du Conseil des Jeunes. Elle reste néanmoins mobilisée pour avancer sur divers projets dont certains seront à partager avec la commission « Animation » du Conseil Municipal.

- **Madame Martine OHNIMUS** a donné des informations sur l'actualisation du site internet de la commune et particulièrement sur l'une des rubriques de ce dernier : la campagne de vaccination « Covid 19 ».

- **Monsieur Gérard HUMBLOT** a fait le point sur l'avancement du plan déplacements doux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et plus précisément sur le projet de voie cyclable reliant Golbey, Chantraine et Les Forges.

Il a précisé que cette possible création de voie, d'une longueur d'environ 2.5 kilomètres, représente un investissement important et que le plan de financement n'est pas arrêté.

*Monsieur le Maire a rappelé que les représentants de la commune aux diverses réunions au sein des structures de la CAE doivent être prudents dans les échanges et que pour le moment la commune ne peut prendre aucun engagement sur ce projet.*

*Pour finir, il a proposé que ce projet de voie cyclable soit présenté par Gérard à l'occasion d'un prochain bureau du Conseil Municipal.*

*La séance est levée à 20h20.*

**Fait à Chantraine, le 28 Janvier 2021**



**Le Maire,**

**Marc BARBAUX**